



DEMAIN FAÏT RÊVER !

CONCOURS D'ÉCRITURE

ORGANISÉ PAR LE COLLÈGE BELLEVUE
POUR LES ÉLÈVES DE REDON ET SES ENVIRONS

Article 1 : L'intention

Les signes sont clairs. La Terre souffre.

Alors, que faire ? Le déni est irresponsable. L'angoisse, infructueuse.

Pour inventer le monde de demain, il faut rêver. Et agir.

Rêver un monde plus juste et plus respectueux du vivant, pour sauvegarder la planète et cultiver notre bonheur !

Article 2 : Les publics

Le concours est à destination des écoliers de Redon et des environs (écoles publiques), des collégiens des établissements publics de Redon (Beaumont, Erea, IEM, ITEP), des publics de la médiathèque de Redon.

Article 3 : Les sujets

Plusieurs sujets sont proposés en fonction des tranches d'âges.

Pour les établissements du primaire

CM1 - CM2

Je déclame la beauté de la nature qui m'entoure.

Pour les établissements du secondaire

6e POESIE

Je déclame la beauté de la nature qui m'entoure.

5e RECIT D'AVENTURE

Je découvre une Terre où les animaux, les humains, et les végétaux vivent en harmonie.

4e INTERVIEW

2030. Redon : une ville citée en exemple à travers tout le pays pour ses initiatives en faveur du développement durable. Habitant.e engagé.e, je réponds à une interview pour un grand journal national.

3e PLAIDOYER

Je plaide pour un monde plus juste et plus respectueux du vivant.

Pour le public de la médiathèque

NOUVELLE

Demain fait rêver. Écrire un monde plus juste et plus respectueux du vivant.

NB : Les participants issus d'établissements d'enseignement spécialisé ou adapté peuvent choisir librement leur sujet.

Article 4 : Les modes de participation pour les scolaires

3 options :

- catégorie 1 : la participation libre, individuelle
- catégorie 2 : la participation libre, en groupe de quelques élèves
- catégorie 3 : la participation en classe

Dans le cas des catégories 1 et 2 : l'enseignant.e. propose le concours aux élèves de sa/ses classe(s) mais n'y consacre pas d'heures d'enseignement. Les élèves participent sur la base du volontariat, sur leur temps libre. Cependant, il revient à l'enseignant.e de rassembler les productions et de procéder à leur envoi.

Dans le cas de la catégorie 3 : l'enseignant fait participer l'intégralité des élèves de sa/ses classe(s) au concours et y consacre des heures d'enseignement. Dans ce cas, il.elle lui revient, selon l'organisation qu'il.elle jugera bonne, de choisir les **5 productions** qu'il.elle enverra au jury.

Article 5 : Se déclarer participant pour les scolaires

Les enseignant.e.s souhaitant participer devront se signaler au plus tard le vendredi 4 mars à cette adresse : giannarisi@ac-rennes.fr. A cette occasion, merci de préciser la ou les catégories de participation, ainsi que le nombre de classes inscrites (pour la catégorie 3).

Article 6 : Contraintes d'écriture

Pour les scolaires

Toute production ne pourra excéder 2 pages dactylographiées, agrafées (taille 12, police Times New Roman, interligne 1,5). L'en-tête devra détailler le nom du concours, le numéro de la catégorie, le sujet, l'établissement expéditeur, le(s) nom(s) des élèves.

Pour les adultes

Le texte sera imprimé, format A4, recto seulement, marges 2,5, interligne 1,5, police 12 et caractère Times New Roman, agrafé et paginé. Aucun manuscrit ne sera accepté. Le texte ne devra pas dépasser 6.000 signes (espaces compris) (Le nombre de signe devra figurer à la fin du texte) et doit être écrit en français. Les nouvelles ne respectant pas ces normes seront éliminées d'emblée. Afin de préserver l'anonymat, aucune mention d'auteur, aucun signe distinctif, ne devra apparaître sur la nouvelle. Une enveloppe fermée, sur laquelle le titre de la nouvelle sera seul noté, sera jointe à l'envoi. Cette enveloppe contiendra le nom de l'auteur, son adresse complète, son numéro de téléphone et son adresse e-mail.

Article 7 : Le mode d'envoi des écrits

Pour les scolaires

Le texte devra être envoyé par mail, dans un document joint au format pdf, à l'adresse giannarisi@ac-rennes.fr. L'objet du mail devra indiquer le numéro de la catégorie, le niveau de la classe, l'établissement expéditeur. Plusieurs productions peuvent être envoyées dans un même mail.

Dans le respect de la date limite d'envoi (voir article 8), chaque participant pourra procéder à l'envoi des productions dès que ces dernières seront achevées.

Pour les adultes

Les nouvelles seront adressées soit :

- par courrier postal, dans une enveloppe de format A4 suffisamment affranchie, sans aucun autre document que ceux demandés ci-dessus (pas de lettre d'accompagnement) exclusivement à :

Pierre PIGEON

Médiathèque Jean-Michel Bollé

6 rue Joseph Lamour de Caslou

35600 REDON

- déposées à la Médiathèque.

Dans tous les cas, une version numérique sera remise par courriel au format .doc ou .odt à l'adresse : p.pigeon@redon-agglomeration.bzh

Article 8 : La date limite d'envoi

La date limite d'envoi des productions est fixée au **vendredi 13 mai 2021**.

Article 9 : Le jury

La composition du jury n'est à ce jour pas arrêtée.

Article 10 : Les prix et la remise des prix

L'organisatrice déterminera a posteriori le nombre de récompenses remises par catégorie, en fonction du nombre de participants.

Le lieu de la remise des prix n'est à ce jour pas fixé.

Article 11 : Prolongements

Si les enseignant.e.s et les élèves ayant participé le souhaitent, ils pourront procéder à une mise en voix des textes concourant. La compilation des lectures pourra être publiée et ainsi mise en valeur sur les sites internet des établissements scolaires. L'organisatrice s'engage à effectuer la compilation des différents fichiers audio.

Deux livrets imprimés, regroupant toutes les productions récompensées, seront remis à chaque classe participante.

Article 12 : Utilisation du nom, de l'image, de la voix

Du seul fait de sa participation au concours, chaque gagnant autorise par avance l'organisatrice à utiliser son nom, son image, sa voix pour toute opération de promotion du concours. Dans le cas d'une participation en classe, il revient à l'enseignant inscrit de vérifier a priori les autorisations signées des responsables légaux.

Gianna Risi, professeure-documentaliste
Pierre Pigeon, pôle médiation, médiathèque Jean-Michel Bollé
organiseurs du Concours

Novembre 2021, Redon